UNE VILLE À L'AGONIE

N° 940 DU 19 AU 25 FÉVRIER 2021

www.telquel.ma

TELQUEL

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : RÉDA DALIL

2

CONTESTATION

IL ÉTAIT UNE FOIS LE 20 FÉVRIER

S'inscrivant dans le Printemps arabe et s'en inspirant, le Mouvement du 20 février a obtenu des concessions politiques et constitutionnelles de la part de la monarchie. Mais, victime de conflits internes et d'une guerre d'usure menée par le pouvoir, cette parenthèse de liberté s'est vite refermée.

» *avec nous*", raconte Mohamed, alors âgé de 21 ans. Khalid, 27 ans à l'époque, raconte que lors de la deuxième marche de Sbata, "*une jeune fille m'a recueilli chez elle pour me protéger des Forces auxiliaires qui me poursuivaient. Sa mère ne voulait pas s'attirer d'ennui. Je lui ai parlé de son fils, diplômé chômeur, qui, ne trouvant pas de travail, vivait encore avec elle et ne pouvait pas fonder de foyer. C'était pour lui aussi qu'on manifestait. Son attitude a changé du tout au tout, elle a accepté de me cacher et m'a même remercié pour ce que nous faisions. J'ai senti ce jour-là que je ne manifestais pas pour rien.*"

Plébiscite royal

Pendant ce temps, l'Académie du royaume, sise à Rabat, abritait pour près de trois mois les réunions de la Commission nommée par Mohammed VI en charge de la réforme constitutionnelle, au lendemain de son discours du 9 mars. "*Nous ne rédigerons sous la pression de personne*", avait déclaré le président de la Commission, Abdeltif Mennouni. Il travaille avec des militants des droits de l'homme, des chercheurs chevronnés et des constitutionnalistes. Toutes les composantes de la société (partis politiques, ONG, syndicats...) sont invitées à s'exprimer devant les membres de la Commission et déposer leurs mémorandums. Sauf Al Adl Wal Ihsane. "*Mennouni ne voulait pas qu'ils participent, car ils étaient hors système*", se souvient un membre de la Commission. Autre grand absent des auditions, le Mouvement du 20-Février. "*C'était une vraie salade*, regrette un autre membre de la Commission. *Ils ont dit qu'ils allaient nous répondre, puis plus rien. Ils n'étaient pas sérieux.*" Cette question de participation aux auditions de la Commission avait divisé le Mouvement et ses coordinations, entre ceux qui appelaient au boycott et ceux, au contraire, qui souhaitaient y participer. "*J'étais contre le fait de boycotter les auditions d'une Commission qui allait décider de la nouvelle loi fondamentale, mais la majorité ne l'entendait pas de cette oreille*, regrette Ahmed, un militant du mouvement. *Nous l'avons payé cher.*" Les premières fuites des auditions laissent entendre que les propositions des acteurs interrogés sont au mieux timides, au pire arrimées au statu quo. "*Ils n'ont rien compris*", titrait alors *TelQuel*. Et pour cause : l'audace exprimée par le discours du 9 mars ne trouve pas écho auprès des partis politiques. Le PJD insiste pour rayer la liberté de conscience du texte final. Alors que la nouvelle loi fondamentale est en cours d'élaboration, Mohammed VI dote l'Instance centrale de prévention de la corruption du pouvoir d'autosaisine et renforce les prérogatives du Conseil de la concurrence. Le CNDH (Conseil national des droits de l'homme) voit le jour et sa présidence est confiée à Driss El Yazami. Toujours en avril 2011, 190 détenus politiques bénéficient de la grâce royale. Le Code de la presse, dans un tiroir depuis 2007, est relancé. Les gestes forts s'accumulent tandis que la Commission de révision de la Constitution apporte les touches finales à son projet. À la télé et dans les radios, les débats s'enchaînent. Le texte enfin dévoilé, on note surtout l'abrogation de l'article 19. Les prérogatives spirituelles et temporelles du monarque sont séparées. En tant qu'Amir El Mouminine, le roi continue à veiller au respect de l'islam, en tant que chef de l'État, il est l'ultime garant du respect de la Constitution. Du reste, sa personne n'est plus "*inviolable et sacrée*", mais "*inviolable, et respect lui est dû*". Pendant dix jours et à flux tendu, les médias officiels, la sphère politique, les instances re-

© AFP

"J'ÉTAIS CONTRE LE FAIT DE BOYCOTTER LES AUDITIONS D'UNE COMMISSION QUI ALLAIT DÉCIDER DE LA NOUVELLE LOI FONDAMENTALE. NOUS L'AVONS PAYÉ CHER"

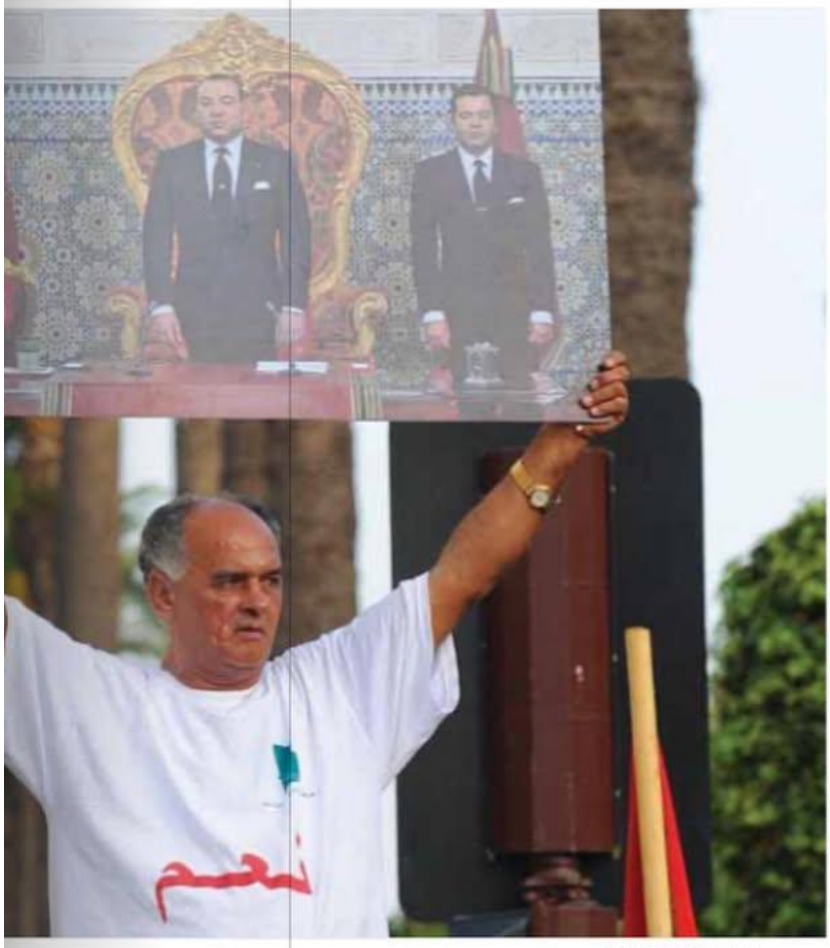

Lors du référendum constitutionnel, la MAP écrivait: *"Dans plusieurs villes du Royaume, des milliers de manifestants ont exprimé, dimanche, leur soutien au projet de la nouvelle Constitution".*

ligieuses, les imams appellent tous à voter en faveur du texte. On donne la parole aux tenants du non, mais l'écrasante majorité des intervenants plaident pour le oui au référendum sur le projet de révision constitutionnelle. Même le roi y va de sa consigne de vote. Le jour J, le 1er juillet, le oui l'emporte à 98% sur la base d'un taux de participation de 73%. Ayant appelé au boycott du référendum, le Mouvement du 20-Février ne cache pas sa déception. "*C'est un référendum illégal, car il a été marqué par des violations massives du principe démocratique. Les autorités ont profité des conditions sociales des gens et les ont forcés à aller voter pour le oui*", répètent à l'envi les militants du 20-Février. Mohammed VI, lui, donne un discours au préambule sans équivoque: "*Cher peuple, Je m'adresse à toi pour renouveler notre pacte par une nouvelle Constitution qui représente un tournant historique et déterminant dans le processus de parachèvement de la construction de l'État de droit et des institutions démocratiques*". La parenthèse du 20-Février est quasi close, marquée par le retrait officiel d'Al Adl du mouvement. "*Les responsables d'Al Adl ont le sentiment que leurs "sacrifices" ont bénéficié au PJD et que le peuple n'est pas encore "mûr". La défection de cette puissante organisation produit des effets tant sur les performances de ce qui reste du M20 à Casablanca que sur la recomposition de la coalition*", indiquent Mounia Bennani Chraïbi et Mohamed Jeghally. "*Pour moi, ce n'est pas le référendum qui signe la fin du Mouvement, mais plutôt les élections*", résume Ahmed. C'est que cinq mois plus tard, à l'issue de législatives anticipées, le PJD rafle 107 sièges au parlement, surclassant les partis concurrents. Merci le 20-Février! ■

Référendum
LA CONTRE-OFFENSIVE DES ROYALISTES

L'État a finalement eu ce qu'il cherchait : un plébiscite en faveur de la nouvelle Constitution. Un plébiscite possible grâce aux médias publics, les principaux partis politiques, les grands syndicats et les prêcheurs du royaume qui avaient appelé en chœur à voter oui. Mohammed VI avait annoncé qu'il voterait en faveur de la nouvelle Constitution. Conséquence: le ministère de l'Intérieur mobilise à tout-va. Meetings partisans, prêches dans les mosquées ou fiestas populaires... la campagne du référendum s'est transformée en une énorme opération de propagande, où les approximations et les raccourcis étaient légion. *"Le discours royal nous a mis beaucoup de pression"*, concédait à *TelQuel*, en 2011, un cadre du ministère de l'Intérieur. "*Voter non ou boycotter ce référendum revenait à désapprouver une recommandation royale.*" Selon cette logique, autorités publiques et formations politiques se sont donné le mot pour faire passer leur idée : voter oui, c'est faire le choix de la stabilité par opposition au désordre généralisé auquel appellent les activistes du 20-Février. C'est dans ce sens qu'une vague de "Oui" a déferlé sur le royaume, comme le titrait alors l'agence officielle MAP, le 26 juin. *"Dans plusieurs villes du Royaume, des milliers de manifestants ont exprimé, dimanche, leur soutien au projet de la nouvelle Constitution"*, peut-on lire sur la dépêche. Même la Zaouia Boutchichia, l'importante confrérie dirigée alors par le Cheikh Hamza, répond favorablement à l'appel. Une première. ■

DIX ANS APRÈS

Un pas en avant, deux en arrière

Une décennie après le 20 février, le champ des libertés collectives s'est rétréci. D'un côté, des manifestations réprimées par des interventions musclées. De l'autre, une liberté d'expression dans la presse et sur les réseaux sociaux qui se fait peau de chagrin. Sacré rétropédalage !

© TOUMI

"*Le mouvement a eu un impact, on ne peut pas le nier. Il y a un avant et un après 20 février*", soutient tout de go l'ex-présidente de l'AMDH, Khadija Ryadi. "*Les Marocains, eux, ont changé. On l'a vu pendant le Hirak, dans les marches lycéennes, où les slogans du 20 février étaient scandés par des gens qui étaient très jeunes à l'époque, et qui ne l'avaient pas vécu, mais qui l'ont appris par la suite. C'est un héritage, dans le sens où il y a des choses que ce Mouvement a créé et qui sont restées dans les revendications et discours des générations suivantes*", poursuit la militante. Un constat partagé par le sociologue Abderrahmane Rachik : "*Si la mobilisation sociale du Mouvement du 20 février s'est affaiblie, son esprit reste encore vivant.*" L'auteur de *La société contre l'Etat : mouvements sociaux et stratégie de la rue au Maroc* en veut pour preuve leurs slogans qui, dit-il, "*marquent encore profondément le discours protestataire, la mobilisation pacifique de la région d'Al Hoceïma et l'attitude passive des forces de l'ordre pendant six mois en est la meilleure illustration*". Aux yeux de ce sociologue, la notion de "hogra", sentiment d'injustice, "*est de plus en plus utilisée par une population mécontente*". Les slogans et le lexique revendicatifs des mouvements protestataires s'appuient sur trois notions principales qui se confondent : la marginalisation, l'exclu-

Si le souffle des slogans du M20 peut être retrouvé dans les différentes manifestations populaires après 2011, celles-ci n'ont pas été traitées de la même façon par les autorités.

sion sociale et la "karama" (la dignité) qui est la version positive de la "hogra".

Aux origines du Hirak

Si le souffle des slogans du M20 peut être retrouvé dans les différentes manifestations populaires après 2011, celles-ci n'ont pas été approchées de la même façon par les autorités. "*Le Maroc n'a pas changé comme on l'espérait. Ces derniers temps, on dirait presque qu'il a régressé sur certains aspects*", se désole l'ex-présidente de l'AMDH. Hormis les interventions musclées des autorités lors de marches comme celle du 13 mars au siège du PSU de Casablanca, les marches les plus grandes, en termes de nombre comme celles des 20 février et mars, ainsi que celles du 24 avril, n'ont pas été réprimées. Quelques années plus tard, les soulèvements du Rif et de Jerada ont démontré que la flexibilité et l'écoute dont a fait preuve le pouvoir en 2011, n'étaient plus d'actualité en 2016. Tandis que plusieurs des manifestations du Hirak du Rif, retransmises en direct sur les réseaux sociaux, se sont soldées en affrontements avec les forces de l'ordre, le leader du mouvement, Nasser Zafzafi, 39 ans, a été arrêté le lundi 27 mai 2017. Près d'un an plus tard, le verdict tombe comme un couperet : vingt ans de prison ferme. Une peine jugée sévère, notamment par la défense du Hirak qui la qualifie tour à tour "*d'excessive*", "*dure*", "*terrible*", "*extrême*"...

Après l'automne arabe, l'hiver

A contrario, lors de la parenthèse enchantée du 20 février, la souplesse était de mise et les signes d'une écoute étaient visibles. Le 14 avril 2011, suite aux médiations du CNDH qui profite tout juste de ses nouvelles prérogatives, cinq prisonniers politiques dans le cadre de l'affaire Belliraj sont relâchés suite à une grâce royale. Une mesure exceptionnelle, d'autant qu'elle ne s'inscrit dans le cadre d'aucune fête nationale ou religieuse comme le veut la tradition. Une victoire pour Driss El Yazami et Mohamed Sebbar, respectivement président et secrétaire général du CNDH, mais aussi pour l'ensemble des manifestants du Mouvement du 20 février, présents en grand nombre à la porte de la prison de Salé, pour accueillir les cinq détenus le jour de leur libération. Un souvenir qui évoque une époque qui semble révolue. Depuis la condamnation des détenus du Hirak, nombreux sont les comités de soutien qui n'ont cessé de réclamer leur libération. En avril 2019, des centaines de manifestants à Rabat scandaient des slogans en faveur de la libération des détenus. Certains ont été libérés suite à une grâce royale, d'autres à quelques jours de la fin de leurs peines. Pour autant, aucun des graciés ne faisait partie du noyau dur du Mouvement. Aujourd'hui, la médiation du CNDH avec les détenus du Hirak n'a pas encore donné ses fruits. »

En 2018, une large campagne de boycott lancée sur les réseaux sociaux a touché Centrale Danone, Afriquia et Sidi Ali. En mars 2020, un projet de loi a voulu sanctionner ce type de protestation.

» A bas les claviers !

La restriction des marges de libertés accordées aux voix discordantes et protestataires après le Mouvement du 20 février a également été marquée par la condamnation de journalistes comme Taoufik Bouachrine, Hamid El Mahdaoui et Hajar Raissouni, et la détention préventive de Souleimane Raissouni et Omar Radi. La dernière en date est celle de l'historien et activiste Maâti Monjib, condamné à un an de prison ferme avec six autres journalistes. La première arrestation du journaliste et militant des droits de l'homme, Omar Radi, dans le courant de décembre 2020, est également symptomatique de la restriction de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux. Ancienne figure du M20, le journaliste avait dénoncé dans un tweet les condamnations des leaders du Hirak du Rif et le rôle joué par Lahcen Tolfi, juge de la Cour d'appel. Trois phrases sur Twitter, qui ont valu à Omar Radi quatre mois de prison avec sursis. Pourtant, lors du 20 février, des écrits sur les réseaux sociaux étaient encore moins amènes avec les autorités, n'hésitant pas à mettre en équation le souverain.

Rap et censure

Le 4 novembre 2019, le rappeur El Gnaoui a comparu devant la justice pour son morceau *3acha cha3b*, titre éponyme aux principaux slogans du M20, en collaboration avec les rappeurs Weld L'Griya et LZ3ER. Un morceau qui chante, sans concession, l'inégale répartition des richesses, les mouvements sociaux tel que le Hirak, la misère du peuple, et qui comporte une insulte à l'égard de la commanderie des croyants, du roi et de l'un de ses conseillers. Deux jours après la publication du clip vidéo, El Gnaoui est arrêté. Bien que le hashtag #FreeGnawi est lancé pour la libération du rappeur, celui-ci est condamné le lundi 23 novembre à un an de prison ferme, confirmé en appel pour "*outrage et injure envers des agents de la force publique pendant l'exercice de leur fonction*". Quelques mois plus tard, un lycéen âgé de seulement 18 ans a lui aussi été arrêté et condamné pour avoir manifesté son soutien au rappeur, en reprenant les paroles du titre dans un statut Facebook, accompagné d'une photo jugée "*outrageante*" et insultante envers le roi. Le jeune Meknassi écope de trois ans de prison ferme, pour "*outrage à la personne du roi*", à un "*fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions*" ainsi qu'"*envers les corps constitués*".

Consomme et tais-toi

Autre exemple d'actualité quant à une remontada des autorités sur la question de la liberté d'expression : le projet de loi 22-20. En mars 2020, alors que les premières semaines de la pandémie battent leur plein, le projet de l'Exécutif relatif à l'usage des réseaux sociaux est intégré à la dernière minute au Conseil de gouvernement du 19 mars, et adopté séance tenante. Selon des extraits, fuités par le créateur de contenu Mustapha Swinga, le texte prévoit "*six mois à trois ans d'emprisonnement et une amende de 5000 à 50 000 dirhams, ou une des deux peines, pour toute personne ayant appelé au boycott de certains produits, marchandises ou services à travers les réseaux sociaux, des réseaux de diffusion et réseaux similaires*". S'en est suivie une vague d'indignation sur la Toile, qui y a vu, encore une fois, un outil propice à réduire la liberté d'expression sur les réseaux sociaux. Suffisant pour investir la rue de nouveau ? ■

“Les masses urbaines sont moins enthousiastes qu’en 2011”

Dix ans après sa naissance, que retenir du Mouvement du 20 février ? Le sociologue Abderrahmane Rachik, auteur de *La société contre l’Etat : mouvements sociaux et stratégie de la rue au Maroc*, livre à *TelQuel* son point de vue.

© DR

Abderrahmane Rachik

Que dit l’émergence du Mouvement du 20 février du lien entre le citoyen et l’Etat ? Depuis la seconde moitié des années 1990, le recours des protestataires à la stratégie de la rue pour faire entendre leurs voix devient de plus en plus fréquent. La politique ne se déroule plus seulement dans les sphères conventionnelles. Elle se fait également dans la rue. C’est dans ce contexte national de protestation sociale pacifique dans l’espace public que le Mouvement du 20 février allait émerger. La protestation sociale ne se limite plus à des revendications matérielles ni à la défense d’anciennes ou de nouvelles valeurs liées au statut de la femme, de la langue et de la culture amazighes, aux droits de l’homme… A partir de 2011, les revendications dans l’espace public touchent le cœur du système politique dominant, à savoir le statut de la monarchie, la sacralité du roi, la nature de la Constitution, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la séparation du pouvoir et de l’activité économique, la corruption, l’impunité, la domination politique de certaines familles (membres du gouvernement) liées au Premier ministre, etc.

La vague protestataire au Maroc a-t-elle été perçue comme une sorte d’effet domino dans la région ? Juste après la chute des deux présidents tunisien et égyptien au début de l’année 2011, le débat politique tourne autour de trois approches du mouvement contestataire : la première perçoit le mouvement comme un processus qui allait faire tache d’huile, un effet de contagion dans le monde arabe, mais sans tenir compte des traditions locales d’opposition et de protestations sociales, de la nature des systèmes politiques nationaux, de l’attitude de leurs élites… A l’opposé, la seconde approche insiste plutôt sur la spécificité du système politique de chaque pays, c’est-à-dire, sur la légitimité historique des détenteurs du pouvoir, la nature de la gestion locale des conflits sociaux et politiques par les différents appareils de l’Etat, et la capacité des

"Si la mobilisation sociale du Mouvement du 20 février s'est affaiblie, son esprit reste encore vivant", estime Rachik, donnant l'exemple des manifestations du Hirak.

acteurs politiques à mobiliser et encadrer les masses urbaines. La troisième approche est plutôt liée à "*la théorie du complot*", à la main invisible de l'Occident sur la préparation des soubresauts dans le monde arabe, comme si la scène politique locale n'était qu'une simple page blanche où viennent s'inscrire les interventions extérieures.

Quel rôle a joué la notion d'exception marocaine, avancée par les autorités, dans l'inconscient collectif au long du Mouvement du 20 février ? On peut évoquer la spécificité du système politique de chaque pays. Pour le Maroc, plusieurs facteurs peuvent intervenir : la légitimité historique et religieuse de la monarchie et son attitude à l'égard des mouvements protestataires, caractérisée par sa capacité d'adaptation aux événements, la nature de la gestion locale des conflits sociaux et politiques par les différents appareils de l'Etat, et la capacité de l'élite et des acteurs politiques à mobiliser et encadrer les masses urbaines.

Vous avez étudié les mouvements sociaux au Maroc et la stratégie de la rue. Comment définiriez-vous celle du Mouvement du 20 février ? Au cours de quatre mois seulement, on estime à 800 le nombre de manifestations à l'échelle nationale. Voilà des jeunes qui ne sont pas connus, non médiatisés, qui ont peu de pouvoir et d'expérience militante, peu de bagages intellectuel et politique, mais qui résistent à un pouvoir organisé et fortement structuré. Il faut dire que les jeunes naviguaient à vue en essayant tant bien que mal de maintenir un équilibre fragile entre plusieurs mouvements politiques hétérogènes qui traversaient le Mouvement du 20 février. D'autre part, »

» conscientes de leurs divergences idéologiques énormes, les principales composantes du Mouvement n'avaient pas intérêt à mettre leurs contradictions en exergue. La revendication de la monarchie parlementaire (un roi qui règne et ne gouverne pas), qui figurait dans les différentes plateformes facebookiennes a été substituée, le 17 février, à la veille de la première manifestation du Mouvement, par celle de la Constitution populaire. La coalition entre gauche et islamisme tente de gommer momentanément ses contradictions politiques et ses divergences idéologiques. Elle met en relief uniquement des slogans consensuels (contre le despotisme, le clientélisme, la corruption, la marginalisation, l'enclavement, l'exclusion sociale, la cherté du coût de la vie, etc.). Le Mouvement du 20 février n'est pas une création ex-nihilo. Bien avant la chute des deux présidents Zine El Abidine Ben Ali et Hosni Moubarak, les jeunes protestataires au Maroc étaient dynamiques sur Facebook. Par conséquent, l'action collective hebdomadaire du Mouvement du 20 février au Maroc, tout au long de l'année 2011, est le produit d'un long processus de protestation sociale. Les acteurs mobilisateurs ont regroupé plusieurs tendances politiques trop hétérogènes afin de dénoncer l'ordre socio-politique établi. A noter que ces manifestations ne se sont jamais transformées en émeutes, malgré l'intervention parfois répressive des forces de l'ordre.

La pluralité des revendications de ce Mouvement et son refus de toute hiérarchisation et labellisation politique, a-t-elle fait sa force ? Et paradoxalement, les raisons qui ont accéléré sa chute ?

L'une des faiblesses de ce Mouvement, c'est justement son hétérogénéité politique et idéologique. Il regroupait des tendances allant de ladite extrême gauche, des membres de l'Association marocaine des droits humains et du parti Annahj Addimocrati, à ceux des islamistes d'Al Adl Wal Ihsane. Pour assurer une large participation des citoyens permettant d'exercer une pression politique sur l'Etat, le Mouvement tentait d'organiser régulièrement des manifestations que nous pouvons qualifier d'"attrape-tout". Les jeunes Facebookiens ne peuvent assurer leur indépendance de pensée et d'action, puisqu'ils ne peuvent se passer du soutien de tous ces acteurs politiques et syndicaux (soutien politique et logistique, transmission de savoir-faire et de compétence professionnelle de mobilisation sociale, etc.) traversant le Mouvement du 20 février, qui disposait d'une organisation faiblement structurée et un équilibre politique trop fragile. Il existe en fait un minimum d'organisation qui se réalise uniquement à l'échelle locale, pour assurer une coordination entre des individus et maintenir tant bien que mal un équilibre entre plusieurs composantes politiques. Le mouvement social ou politique ne peut s'organiser sans leadership ou acteur mobilisateur. Les jeunes du Mouvement du 20 février refusent même la notion de porte-parole ou de leadership.

"Les slogans des mouvements protestataires s'appuient sur trois notions : la marginalisation, l'exclusion sociale et la karama (la dignité) qui est la version positive de la hogra, explique le sociologue.

© AFP

Chaque jeune qui prend la parole à travers les médias ne représente que lui-même. Le Mouvement s'exprime seulement à travers des communiqués officiels. Les militants de Safi, par exemple, s'insurgent contre l'envoi par les autorités locales à certains militants du Mouvement d'un avis d'interdiction de la manifestation : *"Le Mouvement appartient à tout le monde et non à quelques jeunes"*. En fait, les jeunes cherchent à reproduire le schéma virtuel de Facebook dans la réalité. A l'Assemblée générale, tous les assistants peuvent exprimer leurs avis, commentent les points de vue des autres avant de prendre une décision à la majorité. Aucune hiérarchie ni intermédiation n'est tolérée, même si les militants d'Al Adl Wal Ihsane ne peuvent prendre aucune décision immédiatement sans consulter leurs instances supérieures.

Les mouvements sociaux sont-ils naturellement voués à l'extinction, comme ce fut le cas du 20 février ? Si la mobilisation sociale du Mouvement du 20 février s'est affaiblie, son esprit reste encore vivant. Leurs slogans marquent encore profondément le discours protestataire, la mobilisation pacifique de la région d'Al Hoceïma et l'attitude passive des forces de l'ordre pendant six mois en est la meilleure illustration. La notion de "hogra", sentiment d'injustice, qu'on peut traduire littéralement par "mépris", exprimant un sentiment de frustration, est de plus en plus utilisée par une population mécontente. Les slogans et le lexique revendicatifs des mouvements protestataires s'appuient sur trois notions principales qui se confondent : la marginalisation, l'exclusion sociale et la "karama" (la dignité) qui est la version positive de la "hogra". Ainsi, la situation de pauvreté sociale et d'exclusion spatiale est de moins en moins vécue comme "naturelle" par la population. Et cette nouvelle perception collective constitue le premier pas vers la construction sociale du mécontentement. Mais, actuellement, toute tentative de mobilisation sociale à caractère massif tient compte du souci sécuritaire. C'est que les actions des cellules terroristes et les tentatives de déstabilisation du pays sont fort présentes dans l'opinion publique et chez les acteurs mobilisateurs (notamment les syndicats), et également au sein de l'Etat. Les conséquences sociales, économiques et politiques trop médiatisées de la contestation en Libye, au Yémen et en Syrie, changent la donne. Les masses urbaines sont moins enthousiastes qu'en 2011. Dans ce temps de pandémie, la dimension autoritaire des représentants de l'ordre refait surface. Les autorités locales profitent de la crise sanitaire pour confirmer leur pouvoir dans un contexte dominé par la peur, l'anxiété et l'incertitude. Elles reprennent la politique de destruction des marchés informels, des habitations construites clandestinement, des espaces publics occupés illégalement par les commerçants, les propriétaires des cafés et restaurants (après un laisser-faire de l'Etat au moment du 20 février, ndlr). ■